

suadé que tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas «dompté» l'argent qui coule à flots, lors des campagnes électorales, il en demeurera toujours le principal atout.

J'aimerais citer quelques paroles prononcées par mon collègue de la circonscription de Lotbinière, qui faisait partie du comité chargé d'étudier la loi électorale et qui déclarait, le mercredi 27 mai;

Tant et aussi longtemps que nous n'accorderons pas les mêmes droits à tous les partis politiques, relativement à l'argent, tant et aussi longtemps que les candidats des divers partis politiques seront esclaves de l'argent au cours des campagnes électorales et tant et aussi longtemps que les gouvernements seront à quatre pattes devant la finance, la démocratie ne sera qu'une farce.

Il existe peut-être beaucoup de jeunes et de moins jeunes qui croient de moins en moins en la démocratie parce qu'ils savent bien comme moi que c'est l'argent qui décide en politique.

Moi, je dis que si l'argent ne décide pas complètement, il est certainement l'un des moteurs les plus influents. Voilà pourquoi je ne peux qu'exiger avec instance l'adoption de règlements précis sur les dépenses faites et autorisées par les partis politiques lors d'une campagne électorale.

J'approuve donc sans réserve les affirmations de mon collègue et j'espère que le président du Conseil privé prendra note des paroles que je viens de citer et verra à leur donner suite, étant donné qu'il s'agit d'une question de la plus grave importance.

[Traduction]

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, je ne retarderai pas la Chambre très longtemps. J'aimerais lui signaler un ou deux points. Entre autres, j'aime nombre des modifications dans cette nouvelle loi électorale qui ont pour effet d'étendre le droit de vote. J'ai une suggestion particulière à faire au gouvernement à cet égard. Il me semble un peu absurde que trois de nos provinces accordent le droit de vote à 18 ans, trois autres à 19 alors que, d'après les statuts provinciaux, il faut avoir 21 ans pour être citoyen à part entière. Il faut avoir 21 ans pour pouvoir signer des contrats et faire toutes ces choses qui accompagnent la majorité. A mon avis, il est beaucoup plus important pour ces jeunes gens d'être acceptés comme majeurs, citoyens de première zone que de se faire offrir en guise de don propitiatoire le droit de vote à l'âge de 18 ans d'une façon aussi paternaliste.

Ces jeunes gens n'ont pas, que je sache, particulièrement insisté pour avoir le droit de vote. Ils veulent qu'on reconnaisse leur existence. Ils veulent se sentir engagés. Les jeunes que je connais sont prêts à accepter des responsabilités. On devrait faire en sorte qu'ils se sentent de véritables citoyens. Nous ne devrions pas nous contenter de leur jeter un

os à ronger. J'ai une suggestion à faire au gouvernement et j'espère qu'il en tiendra compte et agira à cet égard. Lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale, le gouvernement devrait proposer une recommandation tendant non seulement à accorder à ces jeunes le droit de vote mais encore à leur reconnaître les responsabilités de citoyens à part entière.

• (8.50 p.m.)

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, au moment de prendre la parole pour participer à ce débat sur le bill C-215, je tiens à présenter mes idées au sujet de ce long document de 355 pages. Je voudrais consacrer un moment ou deux à les énoncer. Le bill C-215 élude un grand nombre des problèmes très urgents qui se posent au sujet des élections canadiennes au lieu de les aborder de front. Sans doute aborde-t-il la question des privilèges électoraux des adolescents et abaisse-t-il l'âge du vote de 21 à 18 ans mais il ne s'attaque pas à la question des dépenses électorales.

Si les députés veulent vérifier le hansard ils verront que je me suis opposé à un bill d'initiative parlementaire qui proposait que le gouvernement paie les dépenses électorales. J'ai fait une étude approfondie du rapport du comité des dépenses électorales créé il y a quelque temps. Deux députés très en vue siégeaient à ce comité. Je veux parler de M. Coldwell, l'ancien chef du parti PSD ainsi que de l'ancien député de Calgary-Sud, M. Smith. Ce comité comprenait cinq membres. Après avoir étudié toute la question des dépenses électorales, il a présenté des recommandations très valables. On ne trouve pas dans le bill C-215 certaines excellentes recommandations faites aux législatures précédentes ou à la législature actuelle et qui seront sans doute soumises à celles qui suivront. Le bill C-215 ne devrait pas être adopté par la Chambre sans que l'on fasse un examen approfondi du rapport de ce comité.

Le comité avait recommandé bien des choses, y compris la nomination d'un commissaire des élections. Il était d'avis que ce dernier devrait fixer pour chaque candidat une limite quant au temps d'antenne, à la télévision et à la radio, et aux annonces dans les quotidiens. Le souci primordial du comité consistait à faire en sorte que l'argent ne puisse servir à acheter un siège à la Chambre. L'argent ne devrait pas exercer l'influence directe qu'il semble parfois avoir au cours des élections. L'argent ne devrait pas exercer au Canada l'influence qu'il semble avoir chez nos voisins du Sud. Ce commissaire devait décider